



Conseil métropolitain du 23 avril 2020
Vœu du groupe Métropole Autrement
Relatif à la situation de l'entreprise FAMAR – Contribution de la Métropole de Lyon

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Le sous-traitant pharmaceutique Famar, situé à Saint-Genis-Laval, en redressement judiciaire depuis le 24 juin 2019, est menacé de fermeture. Alors que des craintes s'élèvent chaque jour sur des pénuries de médicaments, sa production pourrait même être à l'arrêt dès le 3 juillet prochain, faute de commandes de clients.

Créée par Rhône-Poulenc en 1982, cette entreprise sous-traitante de Sanofi, Merck, Mylan et autres labos, qui emploie 250 salariés et une quarantaine d'intérimaires, aura tout connu des affres de la mondialisation.

La crise sanitaire que nous vivons pose évidemment la question de notre souveraineté sur des secteurs stratégiques, tels que la production de médicaments. Le Président de la République l'a également reconnu lors de sa dernière intervention en évoquant la nécessité de « rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française. » Dans ce contexte, comment abandonner l'entreprise à son sort judiciaire et sa mort programmée en juillet prochain ?

Plusieurs partis ont réclamé la nationalisation de l'entreprise compte tenu de son intérêt stratégique pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Les sénateurs Gilbert-Luc Devinaz et Annie Guillemot ont par exemple demandé le 1^{er} avril dernier la nationalisation de l'entreprise.

La Métropole de Lyon s'est également préoccupée du devenir de l'entreprise puisqu'elle a évoqué, dans un article publié du Monde le 13 avril dernier, la possibilité de « racheter les 15 hectares de terrain et 50 000 m² de bâti pour apporter quelques millions d'euros de liquidités » à l'entreprise FAMAR, située à Saint Genis Laval.

C'est pourquoi nous appelons la Métropole de Lyon, en sa séance du 23 avril, à demander au Premier Ministre que son gouvernement :

- accompagne l'engagement des clients actuels après le 3 juillet. Il s'agit notamment des laboratoires MERK et SANOFI. A défaut, la pérennisation du site serait problématique. Il apparait d'ailleurs que la solution d'un repreneur avec un engagement des collectivités territoriales dans un projet industriel à long terme soit un projet qui ne pourra être tenu pour le 3 juillet.
- examine la possibilité de nationaliser (même temporairement) l'entreprise FAMAR